

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1.370 promulguant à la Côte Française des Somalis et Dépendances

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 décembre 1945

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1945

Date du numéro
1 janvier 1945

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'honneur.

Vul l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884 ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

— Son promulgués à la Côte Française des Somalis et Dépendances : Le décret n 45-2804 du 13 novembre 1945 déterminant les conditions dans les quelles des facilités pourront être accordées aux chefs d'entreprises mobilisés en vue de leur permettre de reprendre leur activité (J.O.R.F. du 15 novembre 1945, page 7.595) ; l'arrêté n° 2.989 du Ministre des P.T.T. relatif au délai de prescription des mandats d'articles d'argent. Art. 2. — Le présent arrêté qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire. sera communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

J.

CHALVET